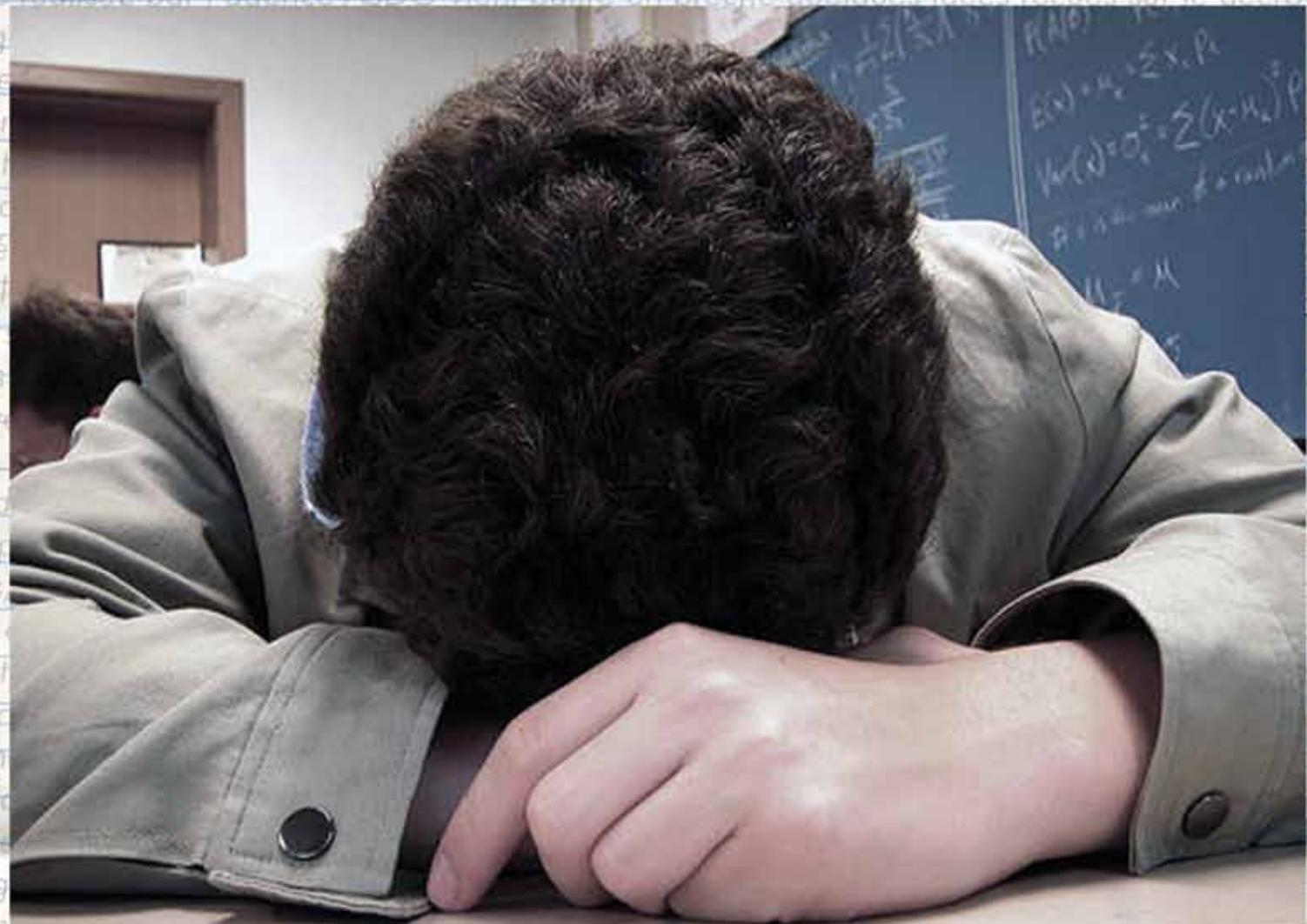


Quoi De Neuf

Le journal des adhérents du Sgen-CFDT



DÉCROCHAGE

Quelles pratiques pédagogiques pour la réussite des élèves ?

Par Christophe Brin, enseignant en collège en Seine et Marne



Ce titre, c'était aussi celui du séminaire organisé par la MAPIE (Mission Académique Pédagogie Innovation Expérimentation) de Créteil le 23 avril dernier. Il réunissait plusieurs centaines de personnes du premier et du second degré. Il y fut question (entre autres) :

- du travail par compétences (avec un point particulier sur la tâche complexe),
- de la place de l'évaluation pour les apprentissages : André Antib, auteur de *La constante macabre* et orateur hors pair, a expliqué comment les enfants des milieux défavorisés sont les premières victimes du système scolaire français. Il a présenté l'enseignement par contrat de confiance (pratiqué notamment à Pontault-Combault) comme un moyen de supprimer la constante macabre,
- de l'importance d'avoir des moments de respiration : François Müller (auteur du *Manuel de survie à l'usage des enseignants, même débutants*) a insisté sur la nécessité d'une réflexion autour du temps pour apprendre mais il a aussi encouragé les participants à développer le travail collectif (observation mutuelle notamment),
- du numérique,
- des intelligences multiples.

Un séminaire que j'ai trouvé décapsant et qui m'a donné envie d'explorer les bibliographie et sitographie qui nous ont été fournies [voir ci-dessous].

Quelques pistes pour ce numéro...

[voir également en page 13]

- Socle commun et compétences – Pratiques pour le collège, Annie Di Martino, Anne-Marie Sanchez - ESF, 2011 <http://francois.muller.free.fr>
- Manuel de survie à l'usage de l'enseignant (même débutant), François Müller (livre disponible à l'adresse suivante : <http://francois.muller.free.fr/manuel/>)
+ <http://lewebpedagogique.com/diversifier/kit-de-secours-pour-lenseignant-meme-debutant/>
- Constante macabre et enseignement par contrat de confiance :
<http://www.mapie.ac-creteil.fr/spip.php?article358>
<http://www.mapie.ac-creteil.fr/spip.php?article359>
<http://mclcm.free.fr/>
La constante macabre, André Antib
Les notes : la fin du cauchemar, André Antib
- Intelligences multiples :
<http://eduscol.education.fr/cid52893/intelligences-multiples.html>
<http://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=8862>
- Pierre-Yves Bernard, *Le décrochage scolaire*, Que sais-je ? PUF, mai 2013



Vous voulez nous contacter ?

Allez en dernière page !

Décrochage... Quels dommages !

ÉTAT DES LIEUX

4 et 5/ Le décrochage en Ile de France

TÉMOIGNAGES

6/ Décrocher à 7 ans...

7/ Contre la déscolarisation en Seine-Saint-Denis

8/ Coordination de l'insertion et plates-formes de suivi

9/ Quel rôle pour la MGI ?

10/ Les CIO au cœur des dispositifs

PERSPECTIVES

11/ Absentéisme et décrochage

12 et 13 / Du décrochage à la persévérance

14/ Le long chemin des études universitaires

15/ Absentéisme à l'école de Jules Ferry

Les photographies de ce numéro ont été réalisées sur le terrain par les militants locaux du Sgen-CFDT.

N'hésitez pas à faire découvrir ce journal à un-e collègue qui ne connaît pas encore le Sgen-CFDT !



**Quoi de
NEUF ?**

Directeur de publication

Philippe Antoine

Rédaction

Vincent Albaud

Jean-Pierre Baills

Xavier Boutrelle

Philippe Brard

Antonio Goncalves

Christian Jolivet

Le Trésor de la Langue Française propose deux définitions du décrochage qui donnent à réfléchir : « mouvement de repli d'une armée pour rompre le contact avec l'ennemi » et « fait d'échapper à une difficulté, de sortir d'une situation critique ». En France parmi environ 125 000 élèves sortant du système éducatif sans diplôme qualifiant (30 000 pour l'Île-de-France) combien ont fui devant le combat que représentait pour eux l'école ? Les dégâts humains, sociaux et économiques sont immenses : la lutte contre le décrochage dans le cadre de la refondation de l'École est déclarée priorité nationale.

Deux études intéressantes et consultables sur le site de l'Institut Français de l'Éducation (IFE) montrent que cette problématique se pose dès le primaire : de nombreux pays cherchent à y faire face. Présenter un tel sujet relève de la gageure car les causes sont multiples, les intervenants nombreux et les situations variées. Il interroge l'ensemble de la société sur son organisation et son système scolaire. Même s'il ne faut pas succomber au déterminisme, ce phénomène touche proportionnellement plus de jeunes d'origine modeste, dont la famille est désunie et apporte peu de soutien scolaire, dont les parents ont déjà connu des difficultés scolaires. Les garçons sont aussi plus concernés.

Faire supporter aux familles l'entièreté du décrochage serait malhonnête : le système scolaire au niveau institutionnel et relationnel en est aussi responsable. Les transitions école-collège, collège-lycée, la multiplication des intervenants, une plus grande autonomie, l'organisation figée des classes, une orientation trop souvent subie par les élèves surtout quand elle se fait par l'échec vers la voie professionnelle, le redoublement, spécificité française, les difficultés cognitives et la relation aux savoirs, des relations perçues comme difficiles avec les enseignants, un défaut d'estime de soi se rajoutent à cet ensemble : une liste exhaustive serait très longue...

Des solutions montrent leur efficacité même si leur portée reste limitée face à l'ampleur du problème. Les micro-lycées ont des taux de réinsertion de l'ordre de 80 % mais quel fonctionnement différent des autres établissements ! C'est aussi l'objectif des écoles de la seconde chance. L'accompagnement personnalisé permet de resserrer le contact entre les adultes et le jeune, de reprendre pied. Des établissements ont fait l'expérience positive d'autres modalités d'évaluations. Les passerelles sont aussi des voies ouvertes aux élèves en difficulté. Le suivi des jeunes par des professionnels [CIO, MGI, plates-formes] est essentiel et la liste des actions n'est pas limitative.

Des solutions sont possibles si tous les acteurs travaillent de façon concertée, en prenant en compte chaque cas particulier, dans un dialogue avec le jeune et sa famille. Une plus grande cohérence entre tous les dispositifs, une priorité à la prévention : telles sont nos demandes.

Le mot fatalité ne peut pas faire partie du vocabulaire d'un pédagogue : les revendications du Sgen-CFDT sur la formation professionnelle des enseignants, le travail en équipe, la concertation, le développement des partenariats et le décloisonnement ainsi que l'individualisation des savoirs et des apprentissages restent d'actualité. Pour permettre à chacun de trouver sa place dans l'École puis dans la société en ayant une véritable estime de soi.

Christian Jolivet

CS 70004 - 75036 Paris cedex 01

ISSN : 1953-6712

CPPAP : 1116 S 08060

Sgen-CFDT Versailles

23 place de l'Iris

92400 Courbevoie

versailles@sgen.cfdt.fr

**Imprimé sur papier recyclé
avec des encres végétales**



DÉCROCHAGE EN ÎLE DE FRANCE : UN ÉTAT DES LIEUX.

Chaque année, 29 000 jeunes quittent le système scolaire ou rompent leur contrat d'apprentissage en Ile de France sans qualification. Le 26 avril dernier, le conseil régional a voté un plan d'action régionale contre ce phénomène.

« Un incroyable gâchis »

Pour retrouver l'origine de ce plan, il faut remonter 18 mois plus tôt. Septembre 2011, la lutte contre le décrochage est qualifiée de « grande priorité » pour l'année 2012 par le Conseil régional. Il faut dire que la situation est problématique. 29 000 jeunes en situation de décrochage par an, cela veut dire que 10 à 12 % des jeunes de 18 à 24 ans sont ou ont été concernés par le décrochage selon l'INSEE. Un chiffre énorme, qui n'a pas tendance à baisser et pose question sur la capacité de notre système scolaire dans son ensemble à assurer ses missions. Derrière le décrochage, ce sont les questions de l'emploi, de l'insertion dans la société et donc in fine du tissu social qui sont posées. L'Ile de France, notamment parce qu'elle concentre de fortes inégalités sociales, est particulièrement touchée. Dans son discours de présentation du plan d'action régional

le 26 avril dernier, Henriette Zoughebi, vice-présidente du Conseil régional en charge des lycées et de la politique éducative, déclarait ainsi : « derrière ces chiffres, il y a un incroyable gâchis, parce que des jeunes formés, qualifiés, c'est une richesse pour notre région, un atout et un levier formidable pour le développement économique. »

A l'automne 2011 commence donc, à l'initiative de la région une large concertation de l'ensemble des partenaires et des expérimentations visant à mieux coordonner les actions des différents acteurs impliqués. En parallèle deux études sont commandées, l'une quantitative, l'autre qualitative sur le décrochage en Ile de France.

Le décrocheur type n'existe pas

Cette dernière réalisée par l'agence ASDO vient battre en brèche quelques

idées reçues sur le décrochage : « non seulement le décrochage ne résulte pas de caractéristiques et d'une volonté individuelles, mais le décrochage ne relève pas non plus de déterminismes sociaux qui permettraient d'identifier des figures-types en situation de décrochage. Ceci dit, cela ne signifie pas que toutes les situations de décrochages sont similaires, et qu'elles sont équivalentes en termes de cause et de remédiation ». Ainsi s'il touche en priorité les jeunes issus des milieux populaires le décrochage peut concerner l'ensemble des milieux sociaux. Et plus que le niveau de vie de la famille, c'est la qualité de l'environnement familial qui est selon l'étude plus souvent en cause : « La situation personnelle et l'environnement familial des jeunes sont des facteurs très présents dans les situations de décrochages. [...] Les difficultés au sein de la cellule familiale constituent souvent un facteur aggravant,

voire un déclencheur du décrochage. »

Les différentes phases de concertation, notamment devant le CIAEN qui rassemble l'ensemble des partenaires sociaux concernés par les questions d'éducation, les études et les expérimentations, conduisent en septembre 2012 à la tenue d'assises régionales sur le décrochage devant plus de 500 personnes et en présence de la ministre Georges Pau-Langevin, signe de l'engagement de l'État sur la question en pleine période de « refondation de l'école ». [Compte-rendu disponible en ligne sur nos sites]

Y a-t-il un pilote pour l'action ?

Si les choses ont semblé peu avancer sur la question du décrochage ces dernières années, c'est que les relations et la répartition des tâches entre les différents acteurs ont souvent été loin d'être simples. Sous les gouvernements Fillon, les divergences de vue entre État et Région étaient claires sur cette question

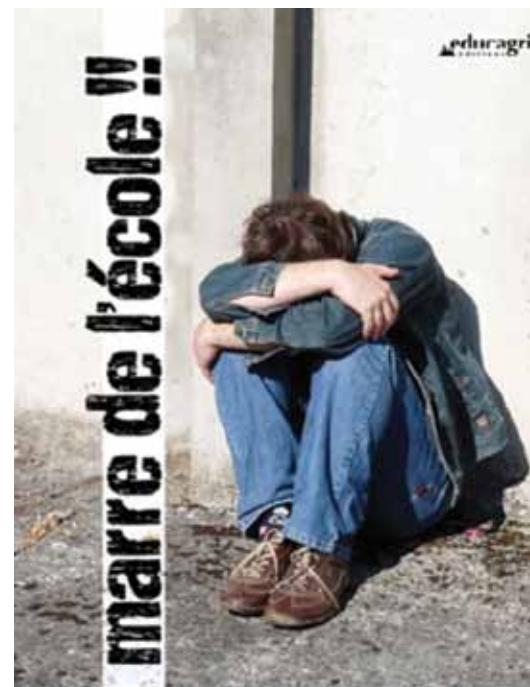
C'est à la Région qu'il revient de coordonner tous les acteurs.

et l'angle d'approche bien différent comme le rappelle dans son discours Henriette Zoughebi, évoquant : « une période récente où le pouvoir politique avait fait le choix de stigmatiser les jeunes les plus fragiles et leurs familles, considérant les premiers comme une menace pour l'ordre public et les seconds comme des irresponsables qu'il convenait de sanctionner si besoin par la suppression des allocations familiales. » L'arrivée d'une nouvelle majorité a apporté du changement. Et l'acte III de la décentralisation, en cours de préparation, vient clarifier les choses en établissant clairement les responsabilités puisqu'il prévoit de « confier à la Région la responsabilité de toute la formation continue et l'apprentissage et la responsabilité de coordonner au niveau de son territoire les acteurs de la prise en charge des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme. » Certes la lutte contre le décrochage revient en premier

lieu à l'Éducation Nationale, le phénomène venant rappeler les difficultés, encore actuelles, du système scolaire à s'adapter à la massification des années 1960-1970 et à rendre plus réelle la démocratisation. Mais c'est bien à la Région qu'il revient de coordonner les acteurs, nombreux, qui existent dans ce domaine. Lycées, CFA, missions locales, communes, départements, région, État : tous sont concernés par le sujet et impliqués dans la lutte contre le décrochage.

Le labyrinthe des dispositifs

Les dispositifs mis en place pour lutter contre le décrochage sont d'ailleurs particulièrement nombreux et ce numéro vous en donne de bons exemples. Car s'il y a 29 000 jeunes qui sortent chaque année sans qualification du système scolaire, on estime qu'il y a ... 34 000 places pour les accueillir dans les différents dispositifs. Une offre globalement suffisante donc, mais mal répartie territorialement et pas forcément toujours adaptée aux besoins et aux demandes

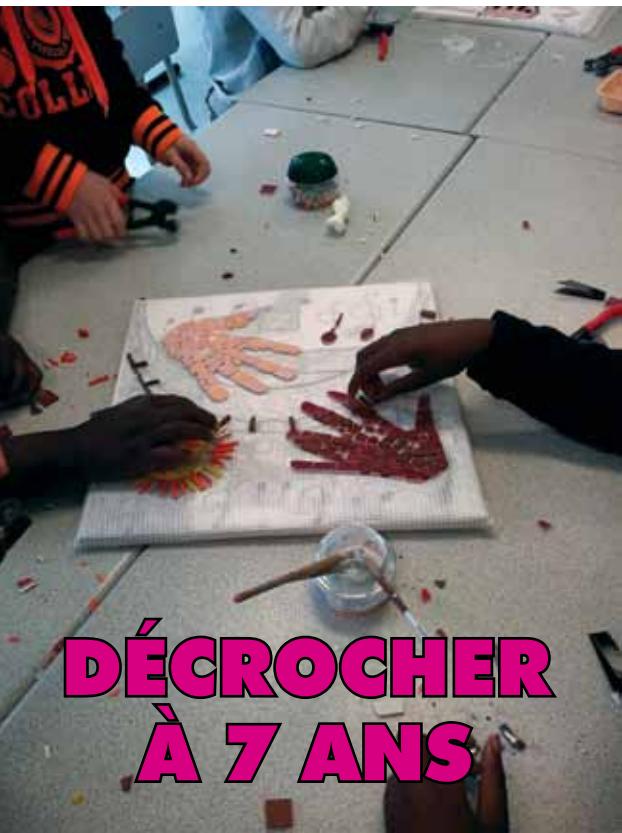


le décrochage scolaire, de quoi parle-t-on ?

domaine de la formation, de l'emploi, de la santé et du social permettront de mettre à la disposition des jeunes des solutions répondant à leurs besoins et situations spécifiques. La Région mettra à disposition deux coordinateurs durant les 2 premières années nécessaires à leur mise en place. » Par ailleurs il est question de renforcer la prévention en accompagnant davantage les jeunes en situation de difficulté notamment dans les moments critiques de la scolarité (liaison collège-lycée ou collège-CFA) et de développer les structures innovantes comme les micro-lycées. De nouvelles études et des évaluations complètes des dispositifs sont à nouveau au programme pour les prochaines années. Il faut espérer qu'elles montreront que les actions entreprises auront quelque peu fonctionné. Mais la lutte contre le décrochage ne sera sans doute pas pleinement efficace tant que l'on n'aura pas repensé le système scolaire pour qu'il s'adresse, véritablement, à l'ensemble des publics qu'il accueille.

Florent Ternisien





DÉCROCHER À 7 ANS

La difficulté scolaire précoce est un phénomène bien antérieur au débat qui est apparu au mitan des années 80 sur l'échec scolaire. Emblématiques, les RASED, créés en 1990 succèdent ainsi aux GAPP apparus en 1970. Parallèlement, d'autres dispositifs se sont greffés. La création des ZEP en 1981 (à l'initiative du Sgen-CFDT) en limitant le nombre d'élèves par classe penchait vers une approche plus sociale. Ce fut aussi vers cette époque que la notion de différenciation pédagogique se popularisa.

Les dispositifs plus récents se centrent sur l'élève et tendent à externaliser l'aide. Les stages de Remise à Niveau (RAN) à la veille de la rentrée animés par des enseignants volontaires et rémunérés, tout comme l'APE se font hors du temps de classe... ce qui rend paradoxale la priorité fixée par la circulaire de rentrée 2013 ! Rare avancée dans les dernières réformes : la mise en place du socle commun. Le Sgen-CFDT défend son principe car il sort de la surenchère disciplinaire pour rechercher des acquis pour tous. La validation des paliers du socle obligera à s'interroger sur les parcours des plus fragiles et à élaborer des réponses collectives. C'est ce que Christine et Mohamed tentent de mener dans le premier degré.

**Quand on parle de décrochage, on pense assez spontanément au secondaire. Mais il trouve parfois ses racines dès le primaire.
Retour sur deux dispositifs.**

Pressions évaluatives

Christine a été enseignante spécialisée dans les aides à dominantes pédagogiques au sein d'un RASED à Achères. Pour elle, s'il est trop tôt pour parler de décrochage scolaire d'élèves qui entrent à peine dans les apprentissages, certaines situations d'échec restent bien réelles. Elles se manifestent par des résistances prenant des formes diverses, jusqu'à des cas où l'enfant ne veut plus du tout venir à l'école. Comment expliquer ces rejets si précoces ? S'il n'y a pas de cause univoque, une des raisons pourrait être la place accrue prise par les évaluations qui renvoient l'enfant à ses difficultés sans possibilité d'y faire

limitée à deux périodes. L'effectif est limité à 6 élèves en moyenne, et ils sont une quinzaine par an à bénéficier de l'accompagnement de Mohamed, enseignant déchargé spécifiquement pour ce projet. Outre l'intérêt de l'individualisation aux besoins identifiés et ciblés, la coupure avec l'école d'origine (et l'identité construite sur l'échec) permet de se reconstruire dans un nouveau cadre. A tel point que certains sont rescolarisés dans une nouvelle école pour mieux tourner la page. Le projet SSA, créé il y a 7 ans, et désormais expérimenté à Mantes-la-Jolie et aux Mureaux, n'est pas sans rappeler le projet du Sgen-CFDT du « plus de maîtres que de classes ». Les deux dispositifs que nous venons d'aborder soulignent les origines multifactorielles du décrochage précoce : précarité sociale, violences, problèmes de comportement ou

► Un élève peut raccrocher quand l'école arrête de le noter...

face. En Europe, un pays ne note pas ses élèves jusqu'à neuf ans et pourtant il réussit bien ses évaluations PISA : la Finlande. Alors pourquoi pas en France ? Christine se souvient d'un élève que son équipe avait « raccroché » quand l'école avait arrêté de le noter pendant un trimestre... Autre piste : favoriser le travail collectif, tant chez les élèves que chez les professionnels. L'émulation du groupe a plus de vertu et de résultats que la compétition. Conseil d'élèves, travail en groupe, projets, nouvelles technologies, autant de leviers à promouvoir dès la formation initiale.

Le sas SSA : pour une nouvelle identité

Moins connus que les RASED, d'autres dispositifs plus expérimentaux existent localement, comme à Trappes avec la classe SSA, Second Souffle d'Apprentissage. Un sas en fait : des élèves signalés à l'échelle de la circonscription (qui recoupe la ville classée ZEP), sont retirés, après avis d'une commission, de leur école d'origine pour une prise en charge intensive

d'apprentissage, mais aussi organisation pédagogique. Les réponses locales adaptées par des équipes stables et formées restent les premières mailles de la cohésion sociale.

Antonio Gonçalves



CONTRE LA DÉSCOLARISATION (EN SEINE-SAINT-DENIS)

Le Conseil Général du 93 a pris en compte le phénomène du décrochage scolaire en 2008. C'est aujourd'hui un axe important de son Projet Educatif Départemental (PED), fruit d'une concertation avec les acteurs locaux.

La lutte contre le décrochage scolaire passe d'abord par une aide à l'orientation. Les rédacteurs du PED notent très justement que pour les élèves les plus en difficultés « le maquis des dispositifs, organismes et autres propositions d'aides peut, paradoxalement, conforter l'installation d'un décrochage scolaire insidieux ». C'est pourquoi le Conseil Général a mis en place des démarches expérimentales au sein de collèges pour sensibiliser élèves et enseignants au monde professionnel et favoriser des rencontres avec les entreprises.

Le Conseil Général (CG) intervient aussi pour prévenir le décrochage scolaire en tant que tel. Il porte son effort sur l'accueil des collégiens qui font l'objet d'une exclusion temporaire avant ou après un conseil de discipline, cette exclusion pouvant être un facteur déclenchant du décrochage lorsque le jeune se retrouve chez lui, c'est-à-dire bien souvent dans la rue. Depuis 2008, le dispositif ACTE (Accueil des collégiens temporairement exclus) est mis en place. Les partenaires concernés sont l'Éducation nationale, les communes et les associations locales. Son objet est de proposer aux élèves exclus un lieu d'accueil de proximité et une

prise en charge éducative par des adultes qualifiés de manière à assurer la continuité scolaire et à limiter les risques de décrochage.

Ce dispositif s'est concrétisé à Saint-Denis et à Pantin. Le CG soutient financièrement les deux communes et leurs dispositifs respectifs de lutte contre le décrochage scolaire ou de réussite éducative. Huit collèges y bénéficient de l'aide du CG.

Les projets de lutte contre le décrochage élaborés par les établissements eux-mêmes sont également soutenus. Il en est ainsi à La Courneuve du projet « De la mécanique à la pratique sécuritaire des deux roues » du collège Politzer et du projet « Atelier cinéma-image de soi » du collège Jean Vilar.

Il est nécessaire de confronter notre réflexion y compris au niveau européen. »

Au total, le nombre de projets associés au dispositif ACTE est passé de 4 à 25 entre 2008 et 2012. Au cours de l'année scolaire 2011-2012, 1039 collégiens ont été accueillis dans différentes structures. Pour l'année scolaire 2012-2013, ACTE est mis en place dans 77 collèges. Le département y consacre la somme de 400 000 €. Ce



dispositif en pleine montée de charge est en cours d'évaluation par l'Observatoire de l'Education et de la Prévention en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale (ex-Inspection Académique) ainsi que les villes et établissements scolaires concernés. D'ores et déjà, on peut constater qu'entre 2008 et 2011, la part des élèves ayant suivi ce dispositif mais de nouveau sanctionnés par une exclusion est en diminution et est de 17% en 2011.

Enfin, il faut souligner que le CG souhaite entamer des discussions avec la

déboucher cette année sur une conférence, la rédaction d'un guide des pratiques innovantes et la construction d'un blog <http://prod-dro-pin.integra.fr/>

On ne peut que juger positivement cette action d'une collectivité locale contre le décrochage et louer en particulier la volonté de réfléchir à la notion même de décrochage en confrontant cette réflexion avec celles d'autres partenaires y compris au niveau européen. Cette réflexion est nécessaire car les actions montrent que cette lutte hésite entre une logique préventive du décrochage qui vise à conserver une égalité entre tous les élèves quant à leur devenir scolaire (dispositif ACTE) et une logique d'acceptation du fait « décrochage » à travers des actions tournées vers certains établissements, certaines sections, certains élèves qu'il s'agit d'orienter vers une sortie de la scolarisation par l'apprentissage d'un métier, c'est-à-dire une logique d'insertion.

Philippe Brard

INSERTION ET PLATES-FORMES DE SUIVI...

Nous avons rencontré Gilles Viau, qui coordonne la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (ex- Mission générale de l'insertion ou MGI) pour le département des Hauts-de-Seine.

Le suivi des parcours est au cœur de nombreux débats, il interroge le devenir du service public de l'orientation, des trois voies de formation du lycée (générale, technologique, professionnelle) et la future mise en œuvre d'un droit pour chacun à un compte personnel de formation tout au long de la vie. Des acteurs se retrouvent au cœur de ces enjeux, c'est le cas des Missions locales, des CIO mais aussi de la **MLDS MGI**. Des plates-formes de suivi coordonnent ces acteurs. Avec la MGI et à partir d'entretiens de situation, des solutions sont mises en œuvre pour les jeunes qui à partir de 16 ans sont en grande difficulté ou sans solution : rescolarisation, participation à une plate-forme d'accueil à la rentrée, action de remobilisation, accompagnement vers l'insertion professionnelle ou construction d'un projet. Les personnels de la MGI sont des professionnels de l'insertion pour accompagner un jeune sans solution de formation. Ils sont aussi des professionnels de la prévention et de la remédiation des situations de décrochage scolaire.

« Un élève de seconde professionnelle qui décroche peut se retrouver sans solution à la rentrée scolaire suivante, dans ce cas un suivi individualisé mais aussi des temps de regroupement de 5 à 15 élèves peuvent être mis en place par la MGI, ces petits groupes peuvent aussi intégrer quelques élèves de Bac pro qui ont échoué à l'examen : la prise en charge de l'hétérogénéité y est possible. » Le cadre est posé

par Gilles Viau et ce possible est précieux même s'il ne concerne au final qu'un petit nombre... « Il y a aussi ces jeunes qui ont refusé une affectation : ils peuvent réapparaître début octobre et le cas échéant être pris en charge par la MGI. » Le défi est immense avec 20 à 30 000 jeunes en situation de décrochage chaque année dans notre Région Île de France...

Moins de 10 postes pour la MGI dans le 92, la baisse est constante depuis 10 ans. Aujourd'hui la MGI bénéficie d'un poste par bassin et d'une coordination départementale : il est temps de redonner de vrais moyens aux professionnels de l'insertion. « Nous organisons notre travail en fonction de la demande des établissements et de la culture de prise en charge ou de prévention dans chaque bassin, les besoins ne seront pas les mêmes à Nanterre qu'à Boulogne, par exemple. »

« La MGI remplit ses missions en lien avec les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs [PSAD] mais aussi avec les dispositifs de type GAIN [groupe d'aide à l'insertion] créés dans les années 80. » Ce type d'approche semble vouloir être généralisé puisqu'à la rentrée 2013, chaque lycée devrait avoir son « référent décrochage »... Pour que cela réussisse il faudra clarifier le rôle de chacun, rendre visibles les dispositifs et y mettre un minimum de moyens. « Une plate-forme coordonne localement tous les acteurs et formalise des partenariats entre établissements scolaires-MGI-CIO-Greta et missions locales,

CFA, ou tout autre autre organisme institutionnel lié à l'insertion des jeunes. » Elle permet également la mise en œuvre d'un suivi des jeunes [via le SIEI, un système d'échange d'information] en croisant les données des uns et des autres.

« Dans un lycée professionnel ou polyvalent, en lien avec la MGI qui apporte conseil et expertise, un groupe pouvant comprendre enseignants, CPE, assistante sociale, médecin, personnel de direction va analyser la situation de certains jeunes et mettre en place un suivi. » **Ce dispositif GAIN a fait ses preuves**, il devient tentant de le généraliser car « ce sont de plus en plus des jeunes qui accèdent à des secondes générales et technologiques qui peuvent se retrouver en situation de décrochage... ».

Ce travail de suivi, de repérage et de remédiation est difficilement quantifiable et peu visible dans le système éducatif, c'est pourquoi il devient important de montrer la pertinence des plates-formes et le savoir-faire des professionnels de la MGI. « Il faudrait s'engager davantage dans des actions

plus lourdes de suivi collectif, par exemple pour la remobilisation d'un groupe en atelier. » Une mairie comme Nanterre a su prêter au bon moment un local pour une action sur plusieurs séances de 3h avec intervention d'une socio-esthéticienne permettant au jeune de travailler sur l'image de soi. Ce type d'initiative devient alors très suivi par des jeunes réputés absentes. Dans le bassin de Vanves, on a pu construire avec des jeunes, par un suivi individuel, un projet professionnel via des stages en entreprise sur des périodes d'une semaine à un mois, leur permettant ensuite un retour en formation initiale ou en CFA.

« L'objectif est de pouvoir dégager un projet pour le jeune » conclut Gilles. Ce projet, il faut l'aider à le construire et pouvoir le suivre. Cela demande une forte cohérence et une forte implication de tous les acteurs.

**Propos recueillis
par Philippe Antoine**



QUEL RÔLE POUR LA MGI ?

Mustapha Bouzidi travaille à la Mission Générale d'Insertion (MGI) des Hauts-de-Seine, il répond à nos questions.

Comment présenter la MGI ?

La MGI concrétise l'idée, qui se développe dans les années 90, selon laquelle l'éducation joue un rôle considérable dans le niveau de compétitivité de l'économie. Le contexte devient favorable pour l'attribution au système scolaire d'une mission d'insertion qui relevait jusque là plutôt du ministère du Travail. Elle était déjà inscrite dans la loi d'orientation de 1989 mais c'est seulement en 1995 qu'elle prend corps.

Quels sont aujourd'hui les principaux dispositifs concernant les élèves en difficulté ?

Il y a d'abord le CIPPA. C'est le module élémentaire de formation qui reçoit selon les endroits différentes appellations. Dans le 92, c'est le Module d'Insertion qui va changer de nom en lien avec l'objectif de maintien en formation initiale. C'est un dispositif qui n'est ni diplômant, ni qualifiant. Ses objectifs sont de faire acquérir au jeune un comportement de travail (qui relève du savoir être) et de le remobiliser sur un projet. Il y a une remise à niveau du jeune dans le cadre du socle commun et de

positif s'adresse lui à des jeunes scolarisés qui ont été repérés comme étant en risque de décrochage. Il est installé dans les lycées professionnels qui sont les lieux des décrochages les plus importants. Il se concrétise par une réunion mensuelle avec l'équipe éducative (un enseignant référent, la COP, l'infirmière, la vie scolaire, le coordinateur MGI voire le proviseur adjoint). Ces dispositifs sont susceptibles d'évolution. Il semble que Vincent Peillon veuille réintégrer l'élève dans la formation initiale dans une logique de prévention du décrochage qui se substituerait à la logique d'insertion.

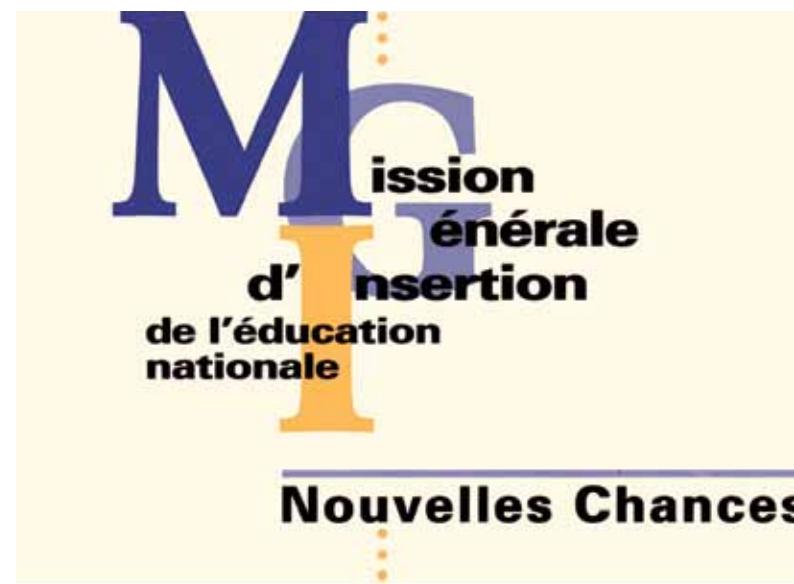
Qui sont ces élèves en difficulté ? Peut-on en dresser le portrait ?

Les bénéficiaires du CIPPA sont des sortants du système scolaire qui ont plus de 16 ans. Il y a autant de sortantes que de sortants et une grande diversité des origines ethniques comme sociales. Par contre, beaucoup de ces jeunes ont un point commun : ils sont issus de familles monoparentales. Il faut aussi souligner que chaque année nous avons deux ou trois élèves qui sont

► Éviter une orientation ou une affectation subie.

stages en entreprise. Ce dispositif s'adresse à des jeunes de plus de 16 ans qui sont sortis du système scolaire. Il y a ensuite le GAIN (Groupe d'aide à l'insertion). Ce dis-

sans papiers. Leur prise en charge par la MGI favorise l'obtention des papiers grâce à un travail avec des partenaires extérieurs à l'Éducation nationale, comme les éducateurs qui suivent ces jeunes.



► MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Comment ces jeunes contactent-ils la MGI ?

Ils ne contactent pas la MGI ! Cette dernière est saisie par le CIO ou l'IA suite à un repérage du jeune. Dès fin septembre une plate-forme d'accueil est en place pour recenser et accueillir les élèves non affectés. Dans le bassin de Nanterre (92), nous donnons la priorité aux sortants de collèges.

Quel est l'impact des dispositifs sur le devenir des jeunes ?

Comme je l'ai déjà dit, les élèves sans papier sont aidés dans leur démarche de régularisation. D'une manière générale, nous permettons à ces jeunes de se remettre à niveau sur le plan des connaissances et de s'immerger dans la vie des entreprises, immersion qui leur permet de confirmer, ou pas, un projet professionnel. Ce travail permet l'émergence d'un projet visant à éviter

une orientation ou une affectation subie. Quand il n'y a pas affectation, un relais se fait avec la Mission locale. Tout au long du processus de construction du projet, le jeune a un référent MGI qui l'accompagne de près et qui est en contact aussi bien avec la famille que l'entreprise.

Quelles leçons peut-on tirer de ces pratiques du point de vue des enseignants ?

Ce que j'ai pu observer c'est que les enseignants en lycée professionnel, suite à leur intervention dans les actions et les dispositifs de la MGI, adaptent leur pratique professionnelle et transfèrent de nouvelles approches dans leur quotidien. Ils voient l'élève différemment et adoptent de nouvelles techniques d'enseignement.

Propos recueillis par Philippe BRARD

Les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUELLE) :
une seconde chance pour les jeunes en situation de décrochage

POSITIONNEMENT D'UN RÉSEAU FOQUELLE
MI SEIN DE LA PLATEFORME



ORGANISATION D'UN RÉSEAU FOQUELLE :
GOUVERNANCE ET RÔLES RÉTENTIFS DES PARTENAIRES



SIEI : service interministériel d'information psychologique
MGI : Mission Locale
CFA : Centre d'apprentissage et d'insertion

La lutte contre le décrochage est une priorité nationale. Les CIO y ont toute leur place tant pour le volet préventif que dans la remédiation aux situations de décrochage et l'accès à la qualification professionnelle. Les causes du décrochage sont multiples. Les conseillers d'orientation psychologues par leur connaissance du système de formation professionnelle que ce soit à temps plein ou en alternance peuvent conseiller et accompagner les jeunes en formation initiale dans leurs choix. Ils interviennent de façon collective (classe, atelier) ou individuelle (entretien, questionnaire d'intérêts) pour apporter une information personnalisée, faire émerger des centres d'intérêts ou donner du sens à une scolarité. A tous, ils permettent de se repérer dans le système éducatif afin d'y trouver le chemin de réussite le plus approprié en fonction des capacités, motivations et projets.

Les publics rencontrant des difficultés sont une de leurs priorités (handicap, allophones, difficultés scolaires). Leur expertise contribue au positionnement de ces publics et à la personnalisation de leur parcours. La lutte contre le décrochage en est une autre.

Pour le volet préventif, dans les établissements, les COP participent aux commissions (cellules de veille, commissions absentéisme, GAIN) mises en place pour le suivi des élèves en difficulté. Avec les autres professionnels de l'établissement, ils analysent collectivement les situations et tentent d'y apporter des solutions. Leur apport va de leur analyse psychologique des situations à la connaissance approfondie du système éducatif. Ils contribuent donc à la mise en place

des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ou PSAD sont dans la plupart des académies les directeurs de centres d'information et d'orientation. Pour ce dispositif, ils organisent avec les conseillers d'orientation psychologues un travail de repérage précis entre les perdus de vue retrouvés par SIEI et ceux réellement en situation de décrochage. Dans les bassins d'Antony et de Vanves, par exemple, sur 864 perdus de vue repérés dans SIEI, 435 ont une solution (bacheliers, scolarisés dans le public, le privé, dans d'autres régions, à l'étran-

Penser autrement le travail de tous ?

Deux directeurs de CIO franciliens nous précisent le rôle des CIO dans la lutte contre le décrochage.

de solutions.

Pour les jeunes en situation de décrochage, dans le cadre du système interministériel d'échanges d'informations ou SIEI, les responsables

position la plus adaptée. Dans le cas présent : retour en formation initiale accompagné par le CIO (19), module d'insertion ou accompagnement MGI (5), Mission Locale (181), service civique (3), stage passerelle dans les CFA. La structure qui accompagne le jeune lui propose un rendez-vous et met en place une démarche de formation ou d'insertion. Un bilan des accompagnements et des solutions proposées est fait chaque année entre les partenaires. L'ensemble des dispositifs recensés par la région Île-de-France permettra à tous les partenaires d'avoir une vue sur l'ensemble des propositions possibles. Les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de CIO interviennent donc dans la lutte contre le décrochage tant dans ses aspects préventifs que dans la recherche de solutions avec les partenaires de l'insertion et de la formation. Y compris dans le cadre du nouveau

Sur 864 perdus de vue, 429 jeunes vont être contactés et suivis... »

ger ou ont un accompagnement actif par une Mission Locale). Pour retrouver ces jeunes, il faut organiser une enquête dans les établissements d'origine à laquelle les conseillers d'orientation prennent toute leur part. 429 jeunes pour lesquels il n'y a pas d'information fiable vont être contactés et suivis par les conseillers. La moitié d'entre eux ont une solution qui n'a pas été prise en compte par SIEI. Ceux qui sont sans solution seront invités dans le cadre de la PSAD à préciser leur situation et à construire un projet.

Les partenaires des PSAD (Missions Locales, GRETA, CFA, MGI et DCIO) se réunissent ensuite pour faire le point sur la situation de chaque jeune et décider de la pro-

réseau FOQUELLE (Formation Qualification Emploi), interne à l'Éducation nationale. Il doit mettre en œuvre de nouvelles solutions pour les jeunes en situation de décrochage.

Dany Beaubeau et Christian Lorent

Le parcours de prise en charge dans le cadre des réseaux FOQUELLE





D'où vient un tel flou ? Essentiellement de l'obligation à l'instruction pour les enfants de moins de 16 ans. Ce droit à l'éducation a pour corollaire l'obligation d'assiduité. Il s'est longtemps agi de la seule limite fixée par la Nation. Les lois d'orientation successives ont posé depuis des objectifs de réussite. C'est la recherche des indicateurs de ces réussites qui a conduit à la clarification des définitions d'absentéisme et de décrochage.

En 1982, la loi pose la définition de l'absentéisme : « Sont comptabilisés comme absentéistes les élèves ayant eu dans le mois au moins quatre demi-journées d'absence non justifiées ». Les difficultés résident dans ce que l'on entend par « demi-journée d'absence non justifiées ». La plupart des établissements considèrent qu'un élève absent 1h dans la demi-journée l'est pour l'ensemble de la demi-journée. Cela permet-il vraiment de chiffrer l'absentéisme à partir de la définition de la loi ? De même, qu'entend-on par « justifiées » ? Les personnels en charge de la vérifica-

tion des absences appliquent des règles généralement « maison ». Très peu savent que le code de l'Éducation (L131-8) fixe les motifs légitimes d'absences : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. En aucun cas, le certificat médical n'est la seule justification valable. Il n'est d'ailleurs pas exigible. Les responsables de l'élève doivent fournir une justification, celle-ci est réputée exacte à preuve du contraire. Ils encourrent d'ailleurs des poursuites pénales pour non justification ou justification inexacte. Les établissements scolaires ont la responsabilité de l'organisation du suivi de ces absences et des aides à mettre en place auprès des familles pour que l'assiduité des élèves soit assurée.(1) L'abrogation d'une partie des dispositions de la circulaire du 17 janvier 2013 a pour but d'encourager la recherche de solutions d'accompagnement des familles,

ABSENTÉISME ET DÉCROCHAGE

Les notions d'absentéisme et de décrochage sont longtemps restées sans définition officielle. Présentés depuis la fin des années 90, les chiffres se basaient sur d'obscurs calculs. L'idée d'absentéisme et de décrochage a eu tendance à se mêler l'une à l'autre en fonction des périodes et des acteurs.

reléguant les poursuites judiciaires à un dernier recours.(2)

Alors que la notion d'absentéisme s'est finalement limitée à la résolution de « questions statistiques et administratives », celle de « décrochage renvoie aux sciences de l'éducation et à la psychopédagogie pour désigner le comportement d'enfants et d'adolescents rejetant l'école ».(3) Le décrochage est défini désormais comme « un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme ».(4) Cette définition s'étend donc à l'ensemble des élèves en formation y compris ceux de plus de 16 ans et cadre avec les objectifs que s'est fixés la nation. Ainsi l'absentéisme des élèves est un indicateur du décrochage.

Les établissements ont désormais l'obligation d'effectuer le suivi de tous leurs élèves décrocheurs et de répondre de façon individualisée à leurs besoins.

La coordination de l'action éducative de tous les acteurs en faveur de ces élèves devrait être

un des volets des projets d'établissement. Le traitement du décrochage fait appel à l'innovation et l'expérimentation (5) et s'appuie sur les applications informatiques pour assurer le suivi des élèves et la coordination des différents acteurs. Un cadre est posé. Il appartient désormais aux différents partenaires éducatifs de saisir de ces questions pour y trouver des solutions, forcément individuelles. Mais au-delà de la recherche de remèdes, notre système devra s'interroger sur sa part de responsabilité et sur les modifications structurelles à mettre en œuvre pour diminuer le phénomène plutôt que pour accumuler des dispositifs susceptibles de l'endiguer.

Rémi Roudeau

1. circulaire 2011-018 du 31 janvier 2011 modifiée

2. L. 131-9 du code de l'Éducation et R. 624-7 du code pénal

3. Et si les absents n'avaient pas tort ?, Gilbert Longhi, revue éducation et management

4. <http://eduscol.education.fr/cid48490/analyse-du-phenomene.htm>

5. <http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>



DU DÉCROCHAGE À LA PERSÉVÉRANCE

Le 15 mai dernier, en Sorbonne, à l'initiative de Madame George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative, s'est tenue la journée nationale de la réussite éducative. Perspectives.

L'après-midi était consacrée à une réflexion en atelier, et en tant que membre des CRAP-Cahiers pédagogiques, j'ai participé à l'atelier intitulé « vers une nouvelle conception du décrochage scolaire : la persévérance scolaire ». En pensant à nos précédentes livraisons de *Quoi de neuf ?* notre revue francilienne, je me suis dit que la diversité n'était pas à la tribune : 1 femme, 4 hommes, tou-te-s blancs... mais là n'est pas l'objet de mon article.

La tenue même de cette journée et de cet atelier montre que le centre de gravité de la réflexion gouvernementale sur le système éducatif a changé. Ces dernières années il s'agissait souvent de déceler la future élite dans les quartiers défavorisés pour s'empresser de l'en faire sortir. Cette fois-ci, il s'agit vraiment de se demander comment faire bouger ce « modèle français qui consiste à recruter une élite interclassiste en promouvant quelques éléments méritants des classes les plus défavorisées » (1). Cette fois-ci le ministère prend le temps de se préoc-

cuper de « la masse de relégués » que produit chaque année ce modèle.

Le déroulement même des discussions a produit un effet mémoriel étrange : le sentiment de revivre un peu les riches journées des assises nationales de l'Éducation ou de l'Appel de Bobigny, sauf que cette fois c'était le pouvoir qui organisait et s'engageait dans les débats, et s'en-

de réussite éducative ont démontré leur efficacité dans cette perspective : ils doivent être approfondis et prolongés dans le cadre des projets éducatifs locaux et territoriaux.

Pour tous aussi le décrochage étant multifactoriel, il faut plusieurs acteurs pour œuvrer dans le sens de la persévérance scolaire.

- les volumes horaires et les programmes qui peuvent mettre l'élève en difficulté,
- certaines pratiques pédagogiques ne sont pas les plus efficaces pour permettre la réussite éducative pour le plus grand nombre,
- le temps parfois trop long entre deux établissements ou écoles quand il y a eu exclusion.

Comment faire bouger le modèle français ?

gageait à traduire des éléments des discussions en politique éducative.

Bon mais alors à quoi ça rime ce changement lexical ?

L'expression « persévérance scolaire » est une importation québécoise qui signifie agir sur la poursuite par les jeunes d'un programme d'étude le plus longtemps possible jusqu'à l'obtention de la certification d'acquis en termes de connaissances et de compétences qui permette une insertion professionnelle assurant la réalisation de soi. Elle ne présuppose pas de modèle de réussite unique. Pour les animateurs du débat, les programmes

Les animateurs du débat ont cité sans langue de bois et sans culpabilisation stérile des personnels de l'Éducation nationale ou des parents plusieurs facteurs du décrochage.

Tout d'abord des causes internes à l'école qui produisent elle-même du décrochage :

- le manque de visibilité et de transparence de l'orientation,
- les rigidités et la temporalité du système éducatif qui ne permettent pas de respecter suffisamment l'élève et l'enfant dans son rythme d'apprentissage,
- les procédures d'évaluation qui restent trop sommatives,

Mais l'école n'est pas isolée de la société, et elle subit des marqueurs sociaux qui favorisent le décrochage :

- le manque de mixité sociale,
- la précarité économique et sociale.

Se dégage donc un consensus pour dire que la persévérance scolaire doit reposer sur :

- l'accueil des partenaires par l'École,
- la persévérance et donc la patience,
- l'alliance de l'École avec ses partenaires en éducation,
- la bienveillance éducative,
- le bien-être et l'estime de soi des enfants à l'école.



Dans le cadre de la Refondation de l'école, le rôle du conseil supérieur des programmes ou l'expérimentation de l'orientation choisie par les familles doivent s'inscrire dans cette préoccupation pour celles et ceux qui sont à la peine dans notre école pyramidale qui ne conçoit la réussite scolaire que par le prisme du recrutement des élites.

Tout cela impose de relancer les dispositifs « curatifs » que sont les classes relais et les microlycées mais aussi d'intégrer à la formation des enseignants et des cadres ces problématiques afin de repérer et d'aider au mieux et plus tôt pour éviter

le décrochage. Dans la salle, les interpellations ne visaient pas à contredire les propositions dessinées par l'IGEN, la représentante de l'Acsé, celui de l'Anaré ou le représentant de la Région Ile-de-France. (2) Elles visaient à préciser ou attirer l'attention sur des questions qui ont un lien avec les préoccupations partagées :

- **devenir des RASED et donc nature et organisation des structures d'aides**, les moins extractives possibles, dans le premier degré,
- **temps de travail et définition des services des personnels enseignants** car travailler la persévérance scolaire suppose du temps de concertation,

• **accès des familles et de leurs enfants aux dispositifs d'aide** hors l'école quand c'est nécessaire alors que cela se passe sur le temps scolaire et le temps de travail (suivi en CMPP par exemple),

• **cohérence du système éducatif** non seulement dans ses programmes mais aussi dans les méthodes pédagogiques préconisées et valorisées pour éviter la mise en concurrence des écoles et établissements, sans brider l'initiative et l'innovation pédagogique dès lors qu'elles favorisent la réussite de chacune et de chacun.

Notes :

1. Camille Peugny,
Le destin dans le berceau, inégalités et reproduction sociale, Paris, Le Seuil, La République des idées, page 110.

2. Les animateurs de cet atelier :
Régis Guyon (CNDP, revue Diversité); les intervenants : Claude Bisson-Vaivre (IGEN), Laurence Girard (Acsé), Frédéric Bourthoumieu (Anaré) et Guillaume Balas (président du groupe socialiste à la Région Ile-de-France)..

Catherine Nave-Bekhti



Persévérance scolaire et pistes web :

- Nous avons utilisé comme source le site de l'Institut Français de l'Éducation : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/ressources/prevention-decrochage-scolaire>
- Dossier rédigé par Rémi Thibert :
Dans la suite du Dossier sur la prévention précoce du décrochage cognitif (n° 80, Feyfant, 2012), nous abordons dans celui-ci les différentes actions de lutte contre le décrochage lorsque celui-ci apparaît, en général aux moments de rupture dans l'enseignement secondaire.
Lire le dossier : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/84-mai-2013.pdf>
- Compte-rendu d'un colloque international sur le décrochage scolaire : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/AgendaColloques/DetailColloque.php?parent=accueil&id=1211>
- Vidéo présentant une recherche action sur le décrochage : <http://ife.ens-lyon.fr/ife/institut/aqe/archives/02/video-myriam>
- Une synthèse de l'IFE sur les élèves du primaire à risque de décrochage : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/80-décembre-2012.pdf>
- Une livraison de la Revue française de pédagogie consacrée en 2006 à la motivation scolaire : http://ife.ens-lyon.fr/publications/catalogue/web/Notice.php?not_id=RF+155
- Guide européen des bonnes pratiques : Combattre le décrochage en partenariat [Ile-de-France ; Seine-Saint-Denis ; Turquie] : <http://prod-dropin.integra.fr/>

LE LONG CHEMIN DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur suppose un meilleur taux d'accès des lycéens à l'université, elle passe aussi par la lutte contre le décrochage à l'université. Mais comment lutter efficacement ? Une question particulièrement importante dans l'académie de Créteil.

En octobre 2012, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France publie une étude menée dans des universités de la région intitulée *Démocratisation de l'enseignement supérieur et lutte contre l'abandon des études supérieures à l'université*. Cette étude avance quelques chiffres particulièrement intéressants pour mieux saisir la géographie sociale de notre région. Certes la moyenne régionale d'obtention du bac est de deux points plus haut que la moyenne nationale, mais les situations départementales sont très contrastées. « La proportion d'une génération obtenant le baccalauréat en 2008 varie de 75 % dans les Yvelines à 55 % en Seine-Saint-Denis ». Quant à l'accès à l'université, en Seine-et-Marne, en 2008 toujours : « le taux de scolarisation des 18-24 ans s'établissait à 48,6 %, soit près de 10 points en-dess-

sous de la moyenne régionale de 58,3 % ». Il y a donc beaucoup à faire dans l'académie de Créteil. Cette enquête indique d'ailleurs que « Le taux d'inscription immédiat des bacheliers dans l'enseignement supérieur dépasse 87 % à Paris, contre 78 % dans l'académie de Versailles et 76,2 % dans celle de Créteil. »

Les enquêtes concordent, le profil du décrocheur à l'université est plutôt le suivant : il s'agit d'étudiants plus âgés que la moyenne, qui ont donc connu un ou plusieurs redoublements et souvent boursiers. Les bacheliers technologiques et professionnels sont surreprésentés dans le décrochage universitaire parce qu'ils sont plus vulnérables que les bacheliers généraux. Pour ce type d'étudiants, les procédures universitaires peuvent ne pas être adaptées : calendrier, méthodes, niveau requis, encadrement pédagogique, orientation,

manque de motivation, isolement, transports...

Mais la notion même de décrochage est difficile à appréhender, tant le phénomène est mouvant et instable. En effet, pour qu'il y ait décrochage il faut, au moins, que l'étudiant se soit accroché au dispositif universitaire. Peut-on ranger sous l'étiquette du décrochage la non réinscription ou le départ vers l'emploi ? Comment prendre en compte tous les étudiants qui ne viennent pas à l'université pour valider un diplôme ? Or, l'étude menée au sein de l'UPEC (Université-Paris-Est-Créteil) par Nathalie Périchon et François Sarfati *Éléments de cardrage sur le « décrochage » à l'université*, publiée en 2011, montre qu'en L1 c'est la note obtenue en fin d'année qui discrimine ceux qui continueront et ceux qui décrocheront, la note et aucun autre des facteurs évoqués plus haut. L'étude préconise qu'il convient, pour que l'accompagnement permette de diminuer le nombre de sorties sans diplôme de le proposer à des publics « bien accrochés ».

A l'UPEC, la réflexion sur la manière d'accompagner les étudiants est avancée et des dispositifs de remédiations sont mis en place. Un déploiement d'efforts est organisé autour de fiches actions : accompagnement à l'inscription dans les différents niveaux, repérage des décrocheurs potentiels, orientation, sensibilisation aux procédures de réorien-

tation, liaison lycées-universités, information de personnels référents, semestre de consolidation. Joëlle Faure-Dunabeitia est responsable au SCUAIO (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation) de l'UPEC. Elle explique que les universités de l'académie, comme les services académiques de formation initiale et continue, doivent inscrire leurs dispositifs en partenariat avec la Région dans le cadre du futur schéma régional de l'orientation (SPRO) et dans la formation tout au long de la vie. Le futur « centre de valorisation des innovations pédagogiques » de l'ESPE de Créteil doit également permettre d'échanger sur les pratiques des professionnels mobilisés sur le raccrochage et ainsi faire évoluer les apprentissages de manière à prévenir le décrochage. Joëlle regrette cependant que les dispositifs de raccrochage mis en place par l'Éducation nationale ne concernent pas l'université surtout dans le cadre du bac-3 bac+3 : un dispositif de lutte contre le décrochage à l'université n'a de sens que s'il établit des liens forts avec ce qui se fait au lycée. C'est pourquoi les différents SCUAIO de l'académie ont demandé à la rectrice de pouvoir participer aux groupes de travail organisés par le rectorat sur cette question. Une demande portée par le Sgen-CFDT de l'académie de Créteil.



Xavier Boutrelle

L'ABSENTÉISME À L'ÉCOLE DE JULES FERRY

**1910 : Edouard Petit
analyse l'absentéisme.
D'une certaine
critique sociale...**



1910 : à l'École de Médecine.
copyright domaine public

L'absentéisme scolaire n'est pas un problème nouveau. Il y a un peu plus d'un siècle on s'intéressait déjà, pour s'en inquiéter, aux enfants qui désertaient l'école ou qui la fréquentaient de façon épisodique. L'intérêt du travail des historiens de l'éducation est de soumettre à la critique la façon dont une société, ici la société française au début du 20e siècle, construit ce qu'elle considère être ses problèmes. Ce savoir critique peut être utilement mobilisable pour aborder l'actuelle question du décrochage scolaire.

En 1910, Edouard Petit, agrégé et inspecteur général de l'Instruction publique, publie *De l'école à la cité*. Toute une partie de l'ouvrage est consacrée à montrer les liens entre illettrisme et absentéisme scolaire. Il y a en effet pour lui une « question des illettrés ». Pourtant, il reconnaît que ces derniers ne forment plus qu'une minorité en régression. Mais l'existence de cette minorité l'irrite car elle s'explique par une réalité intolérable à ses yeux : le non respect de l'obligation scolaire. L'absence totale de fréquentation est très rare mais il existe bien une fréquentation irrégulière. Celle des enfants de paysans ne pose pas problème à notre auteur. Ce n'est pas le cas

de celle des enfants des individus caractérisés par leur instabilité qu'il décrit comme des étrangers dans la République parce qu'ils ne se plient pas au modèle d'intégration fondée sur le travail stable, sédentaire et régulier.

Il s'agit de réduire ce dernier carré de résistance à l'ordre républicain. Edouard Petit propose alors tout un ensemble de remèdes qui vont du repérage et de l'identification de ces enfants par la restauration du re-

Guy Brucy qui a étudié les textes de Petit note d'abord les efforts rhétoriques de ce dernier pour asseoir la légitimité du problème qu'il veut poser : vocabulaire visant à émouvoir et inquiéter le lecteur, y compris en jouant sur le caractère flou et incertain de la « réalité » mise en avant au plan statistique ; **stigmatisation de groupes sociaux aux contours indiscernables** en jouant sur la peur de l'inconnu en particulier des « nomades » et autres « forains » ; utilisation de métaphores comme celles de la désertion et de la maladie,

de la République. En effet, Edouard Petit n'est pas un réactionnaire, il appartient au camp des républicains radicaux qui sont au pouvoir depuis l'Affaire Dreyfus. Or, les Républicains radicaux ont deux ennemis : l'Eglise catholique d'une part, le mouvement ouvrier d'autre part. Il faut donc pour eux gagner les ouvriers pour éviter le renversement de la République comme en 1851 et la réédition de la Commune en 1871. Cela passe par le développement de l'École laïque (lutte contre l'Eglise) et par une politique sociale dans le cadre d'un régime social fondé sur la

propriété privée (lutte contre le socialisme). Dans ces conditions, l'absentéisme scolaire, bien que limité à un nombre restreint d'individus, n'en constitue pas moins un vrai problème politique : il fait trébucher le projet républicain. Il faut donc pour les responsables radicaux de l'Instruction Publique l'éliminer. Au total, on voit bien comment une manière de présenter la réalité sociale est en fait une manière de la penser. L'analyser de manière critique permet de problématiser des préoccupations sociales présentées comme des évidences indiscutables.

▶ Traiter une marge sociale rétive à l'école, à l'armée et au travail...

gistre ou répertoire de population institué en 1791 (!) au rétablissement des crédits aux Caisses des écoles en passant par l'intervention du juge de paix pour contraindre les parents à envoyer leurs enfants à l'école. On voit là le recours à une pluralité de logiques sociales : **contrôle et répression des « classes dangereuses »** mais aussi **assistance aux « nécessiteux »**. Cette analyse de l'auteur, partagée par d'autres responsables de l'époque, pose une question majeure : pourquoi tant d'efforts pour porter au devant de la scène publique un problème qui ne concerne qu'un nombre limité d'enfants ?

métaphores porteuses de sens dans un contexte marqué par la **montée du nationalisme et de l'hygiénisme** : les enfants qui fréquentent irrégulièrement l'école sont des futurs déserteurs et sont atteints d'une maladie, Petit précise qu' « on admettra comme logique qu'il vaut mieux prévenir le mal que le guérir ». En décrivant ainsi les décrocheurs, on les désigne comme de véritables délinquants scolaires et de futurs délinquants sociaux, le refus de l'école préfigurant celui du travail. Il faut traiter cette marge sociale rétive à l'école, à l'armée et au travail.

Car cette marge sociale pourrait servir de masse de manœuvre aux ennemis

Philippe Brard

Message aux adhérents :

Fusion des Sgen-CFDT de Seine-et-Marne et Sgen-CFDT 9-3-4, le nouveau Sgen-CFDT de l'Académie de Créteil a vu le jour le 30 mai dernier au congrès de Noisiel.

Quatre-vingt adhérent-e-s et militant-e-s sont venu-e-s participer aux travaux et ont voté à 97,3 % les nouveaux statuts de ce syndicat académique.

Le congrès a élu 36 conseillers qui participeront au conseil syndical organe politique du syndicat. Conseillères et conseillers porteront la voix des différentes catégories de nos champs professionnels et des différents territoires de notre académie. Nous invitons tous les adhérents à participer à nos prochains RDV.

Sgen-CFDT Académie de Crétel

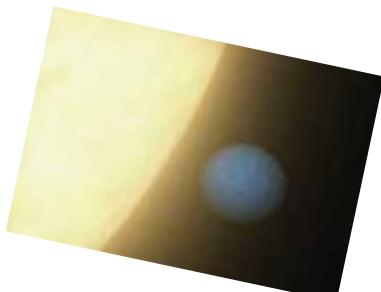
11/13 rue des Archives
94010 CRÉTEIL cedex
01 43 99 58 39 • creteil@sgen.cfdt.fr
<http://sgencreteil.ouvaton.org>
Antenne 77 (Melun) 01 64 64 00 22
77@sgen.cfdt.fr
Antenne 93 (Bobigny) 01 48 96 35 07
93@sgen.cfdt.fr
Antenne 94 (Créteil) 01 43 99 12 40
9-3-4@sgen.cfdt.fr



Sgen-CFDT Académie de Versailles

23 place de l'Iris
92400 COURBEVOIE- La Défense
01 40 90 43 31 versailles@sgen.cfdt.fr
www.sgen-cfdt-versailles.org
trésorerie 01 40 90 43 97
Antenne 78 (Trappes) 01 30 50 89 82
Antenne 91 (Évry) 01 60 78 37 34
Antenne 92 (La Défense) 01 40 90 43 96
Antenne 95 (Cergy) 01 30 32 67 55

**sgen
Cfdt:**



**sgen
Cfdt:**